

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

13 DÉCEMBRE 2023

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 13 décembre 2023. Sont présents : Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Danick Harvey et James Dufour sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Claire Gagnon.

Monsieur Rémi Simard est absent.

CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h04.

2023-12-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2023 ;
4. Approbation des comptes à payer (100 883,86 \$) ;
5. Protection incendie - Adoption de l'entente de travail des pompiers volontaires du service incendie intégré et les Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et de Notre-Dame-des-Monts 2022-2026 – Adoption pour la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et autorisation de signature ;
6. Acception de l'offre de services professionnels en droit municipal pour l'année 2024 ;
7. Résolution – Demande adressée au Ministère du Transport et de la Mobilité durable du Québec afin de procéder au réaménagement du chemin du lac Nairne en route de contournement ;
8. Projet de la route verte dans la MRC de Charlevoix-Est : Adoption du trajet proposé pour la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ;
9. Entériner la signature des contrats de location intervenus pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au 30 novembre 2023 ;
10. Autorisation pour la signature de l'offre de service de Gestar ;
11. Aménagement des nouveaux bureaux municipaux - Recommandation de paiement de la facture 405449 de MBH pour l'ameublement de la salle de repos (3 286,70 \$ taxes incluses) ;

12. Aménagement des nouveaux bureaux municipaux – Entériner l'acceptation de la soumission no 37802 de MBH pour l'acquisition de 2 tables pour la salle de repos 1 199,40 \$ avant taxes ;
13. Travaux de la rue Thivierge – Entériner l'ordre de changement OC-1 au montant de 7 538,30 \$ avant taxes;
14. Travaux de la rue Thivierge – Entériner l'ordre de changement OC-2 au montant de 8 352,14 \$ avant taxes ;
15. Recommandation de paiement – Premier décompte pour les travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la rue Thivierge TECQ – (Règlement no 363) : 212 529 \$ taxes incluses ;
16. Recommandation de paiement à Laboratoires d'expertises de Québec Ltée LEQ pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la rue Thivierge (TECQ 2023) au montant de 7 195 \$ avant taxes ;
17. Autorisation paiement de la facture no 1036 d'Info Service Réseautek au montant de 1629,78 \$ avant taxes pour des services en informatique ;
18. Autorisation paiement de la facture no 1037 d'Info Service Réseautek au montant de 1144.03 \$ avant taxes pour des services en informatique ;
19. Autorisation de paiement de la facture no 14441 de l'Atelier SS pour le camion Sierra 1500 de GMC au montant de 729,91 \$ avant taxes ;
20. Entériner l'acceptation de la soumission -02 de Simexco ;
21. Programme du PPA-ES-V-0321 - Demande de substitution afin d'ajouter le chemin du Pied-des-Monts à la lettre d'origine ;
22. Autorisation pour la tenue de la 20^e édition du Triathlon de Charlevoix et d'apposer des panneaux d'affichage ;
23. Service incendie - Autorisation de l'embauche de madame Christine Guay à titre de pompier ;
24. Droit de passage pour le Club des Aventuriers (saison hivernale 2023-2024);
25. Montant de Noël pour les employés;
26. Fermeture des bureaux municipaux pour le Temps des Fêtes ; (22 décembre au 8 janvier);
27. Dons et Commandites
 - a)
28. Correspondance ;
29. Divers :
 - a) Invitation – Présentation des prévisions budgétaires 2024
 - b) Hommage aux organisateurs de la parade de Noël ;
 - c) Mot de bienvenue à de nouveaux citoyens
30. Suivis des membres du conseil;
31. Période de questions;
32. Levée de la séance.

2023-12-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2023

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 novembre 2023.

2023-12-03

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de novembre 2023 au montant de cent mille huit cent quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt-six cents (100 883,86 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

2023-12-04

5. PROTECTION INCENDIE – ADOPTION DE L'ENTENTE DE TRAVAIL DES POMPIERS VOLONTAIRES DU SERVICE INCENDIE INTÉGRÉ ET LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS ET DE NOTRE-DAME-DES-MONTS 2022-2026 – ADOPTION POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS ET AUTORISANT DE SIGNATURE

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adoption de l'entente de travail des pompiers volontaires du service incendie intégré et les municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs et de Notre-Dame-des-Monts 2022-2026 et d'autoriser madame la Mairesse, Claire Gagnon ainsi que la directrice générale, Lise Lapointe à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente de travail.

2023-12-05

6. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler les services professionnels en droit municipal pour l'année 2024;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu divers forfaits visant ces services professionnels en droit municipal déposée par le cabinet Lavery, avocats, le 5 décembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil a retenu le forfait classique au montant de 1 000 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte le renouvellement des services professionnels en droit municipal du cabinet Lavery, avocats, au montant de 1 000 \$ avant taxes;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à remplir les documents afférents à ce renouvellement.

2023-12-06

**7. RÉSOLUTION – DEMANDE ADRESSÉE AU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA
MOBILITÉ DURABLE AFIN DE PROCÉDER AU
RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU LAC NAIRNE
EN ROUTE DE CONTOURNEMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, de concert avec la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, désire adresser une demande auprès de Madame Geneviève Guilbault, Vice première Ministre et Ministre des Transports et de la Mobilité durable concernant un segment du réseau routier situé sur son territoire et dont la présente résolution traduit l’approbation du Conseil municipal de Saint-Aimé-des-Lacs ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs se caractérise par la présence sur son territoire du chemin du lac Nairne, route locale de classe 1 d’après la classification du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), dont le tronçon (no 44380) totalise 3,93 kilomètres;

ATTENDU QUE le chemin du lac Nairne se poursuit sur le Rang des Lacs sur près d’un kilomètre et dont le tracé se situe dans la Municipalité contiguë soit Notre-Dame-des-Monts ;

ATTENDU QUE la route provinciale de la 138 enregistre un débit de circulation important et se localise parallèlement au chemin du lac Nairne situé à proximité ;

ATTENDU QUE la circulation de la route 138 enregistre un débit journalier moyen annuel (DJMA) de 7 500 véhicules et peut atteindre un débit journalier moyen estival (DJME) de 8 100 véhicules ce qui inclut les camions lourds et les véhicules de transport de matières dangereuses ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs adresse auprès de Madame la Ministre à ce que soit examiné la possibilité que le chemin du Lac Nairne soit aménagé en route de contournement afin de permettre d’améliorer la sécurité de tous les usagers de la route y compris les cyclistes ;

ATTENDU QUE l’aménagement du chemin du lac Nairne en route de contournement contribuerait également à la mise en place d’un réseau permettant une meilleure gestion de la circulation de la route 138 pour toutes les municipalités voisines en répondant à la dynamique des déplacements notamment lors de situation en mesure d’urgence ;

ATTENDU QUE le tracé du chemin du lac Nairne et du rang des Lacs font l’objet d’une demande d’homologation déposée à Vélo Québec et dont la MRC de Charlevoix-Est, la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts et de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ont exprimé leur avale par l’adoption de résolutions distinctes démontrant le consensus de plusieurs intervenants en ce domaine ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Danick Harvey et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule à la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

QUE le Conseil autorise à ce que la présente résolution soit transmise à Madame Geneviève Guilbault, Vice première Ministre et Ministre des Transports et de la Mobilité durable.

*c. c. Madame Karine Bourassa, Députée de
Charlevoix-Côte-de-Beaupré
Monsieur Alexandre Girard, Maire de Notre-Dame-des-Monts*

2023-12-07

8. PROJET DE LA ROUTE VERTE DANS LA MRC DE CHARLEVOIX-EST : ADOPTION DU TRAJET PROPOSÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

CONSIDÉRANT la réactivation du projet de prolongement de la Route verte en 2022 par Vélo Québec pour permettre la connexion du réseau cyclable entre Beaupré et Saint-Siméon ;

CONSIDÉRANT l'implication du ministère des transports et de la mobilité durable (MTMD), des MRC et municipalités concernées par le projet, ainsi que de plusieurs intervenants intéressés par le projet tels Vélo Charlevoix et Tourisme Charlevoix, et ce, au sein du comité régional ;

CONSIDÉRANT que le comité local pour les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est a convenu d'un trajet présentant la meilleure alternative en fonction des critères de la Route Verte et que pour Charlevoix-Est, le trajet emprunterait la Route des Montagnes et traverserait les municipalités de Notre-Dame-des-Monts, de Saint-Aimé-des-lacs, de Clermont, de La Malbaie et de Saint-Siméon ;

CONSIDÉRANT l'acceptation du trajet proposé par la MRC de Charlevoix-Est en vertu de la résolution No 23-09-21 adopté le 26 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que pour poursuivre la démarche et faire le dépôt officiel pour une demande d'homologation du trajet, chaque municipalité ou ville concernée doit accepter par résolution le trajet proposé sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que pour la municipalité de Saint-Aimé-des-lacs, le trajet empruntera le Chemin des lacs, la rue Principale et la route 138 jusqu'à la limite avec la ville de Clermont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu unanimement, d'accepter le trajet proposé de la Route Verte qui passera par la Route des Montagnes et qu'il est convenu que les modalités de gestion et d'implantation seront précisées dans un deuxième temps entre les parties concernées ;

*c.c. M. Stéphane Charest, MRC de Charlevoix-Est
M. Nicolas Audet, Vélo Québec*

2023-12-08

9. ENTÉRINER LA SIGNATURE DES CONTRATS DE LOCATION INTERVENUS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS AU 30 NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE les administrateurs du Centre récréatif Aimélaquois ont démissionné de leur fonction;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs assure actuellement la location des salles du Centre récréatif Aimélaquois;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le contrat type de location des salles visant les modalités de location (résolution no 2022-11-15);

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la tarification de location des salles pour l'année 2022 (résolution no 2022-11-14) ;

ATTENDU QUE le conseil avait consenti, en guise de dédommagement, à une gratuité de location de salle à la clientèle qui avait déjà entrepris la négociation avec l'OBNL du Centre récréatif Aimélaquois;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entériner les signatures des contrats de location intervenus pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs par la direction générale, et ce, jusqu'au 30 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit ;

QUE le conseil entérine les signatures des contrats de location de salle intervenus pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, et ce, jusqu'au 30 novembre 2023;

2023-12-09

10. AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'OFFRE DE SERVICES DE GESTAR

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil autoriser l'acceptation de l'offre de services de Gestar pour le traitement de documents et de dossiers au montant total de 4 250 \$ avant taxes incluant le transport.

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer tous les documents afférents.

2023-12-10

11. AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX – RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 405449 DE MBH POUR L'AMEUBLEMENT DE LA SALLE DE REPOS (3 296,70 \$ taxes incluses)

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2023-08-06 visant l'acceptation de la soumission 36574-2 de MBH pour l'ameublement de la salle de repos au montant de 5 717,25 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la soumission un premier versement correspondant à 50 % de la facture soit au montant de 3 286,71 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture 405449 au montant de 3 296,70 \$ taxes incluses correspondant au montant final ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité du conseil de procéder au paiement de la facture 405449 de MBH au montant de 3 296,70 \$ taxes incluses à titre de paiement final relativement à la soumission (no 36574-2).

QUE le Conseil autorise conformément à la résolution 2023-08-06 l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement de ces acquisitions.

2023-12-11

12. AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX – ENTÉRINER L'ACCEPTATION DE LA SOUMISSION NO 37802 DE MBH POUR L'ACQUISITION DE 2 TABLES POUR LA SALLE DE REPOS (1 199,40 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire procéder à l'achat de 2 tables pour la salle de repos des nouveaux bureaux municipaux chez MBH au montant de 1 199,40 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE les frais de livraison et de montage sont inclus dans ce montant ;

ATTENDU QU'un dépôt de 50 % est requis à l'acceptation de la soumission correspondant à un montant de 689,50 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil autorise d'entériner l'acceptation de la soumission no 37802 de MBH aménagement et mobilier de bureau au montant de 689,50 \$ \$ avant taxes incluant les frais de livraison et de montage ;

QUE le Conseil autorise le dépôt de 50 % à la signature de la soumission correspondant à un montant de 689,50 \$ incluant les taxes;

QUE le Conseil entérine la signature de la soumission de la directrice générale;

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement de ces acquisitions.

2023-12-12

13. TRAVAUX DE LA RUE THIVIERGE -ENTÉRINER L'ORDRE DE CHANGEMENT OC-1 AU MONTANT DE 7 538,30 \$ avant taxes (TECQ 2023)

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité prend acte et entérine l'acceptation de l'ordre de changement no 1 (OC-01) de l'entrepreneur général relié au projet des travaux de « Réfection de l'aqueduc de la rue Thivierge » au montant de 7 538,30 \$ avant taxes.

2023-12-13

14. TRAVAUX DE LA RUE THIVIERGE -ENTÉRINER L'ODRE DE CHANGEMENT OC-2 AU MONTANT DE 8 352, 14 \$ avant taxes (TECQ 2023)

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité prend acte et entérine l'acceptation de l'ordre de changement no 2 (OC-02) de l'entrepreneur général relié au projet des travaux de « Réfection de l'aqueduc de la rue Thivierge » au montant de 8 352,14 \$ avant taxes.

2023-12-14

15. RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PREMIER DÉCOMPTE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA RUE THIVIERGE TECQ 2023 – RÈGLEMENT no 363) : 212 529 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE Monsieur Serge Landry, ingénieur et chargé de projet visant les travaux octroyés dans le cadre du programme de la taxe de l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour les travaux de la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Thivierge au montant de 212 529 \$ incluant les taxes pour la période se terminant le 30 novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé par Monsieur Serge Landry, au montant de 212 529 \$ taxes incluses.

QUE le Conseil autorise à ce que le paiement soit affecté au crédit encore disponible à la TECQ (règlement 363);

QUE le Conseil autorise à ce que la partie résiduaire du paiement soit attribuable au seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

2023-12-15

16. RECOMMANDATION DE PAIEMENT AUX LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC (Ltée) LEQ POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA RUE THIVIERGE (TECQ 2023) AU MONTANT DE 7 195 \$ avant taxes

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2023-09-19 visant l'acceptation de la soumission (TECQ-Devis N/Réf. 020071-02) du Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée au montant de 31 850 \$ avant taxes;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 2023-09-19 la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement pour les travaux professionnels de LEQ visant les services professionnels pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la rue Thivierge au montant de 7 195 \$ avant taxes pour la période se terminant le 2023-10-28 ;

ATTENDU QUE ces travaux professionnels s'inscrivent dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé au montant de 7 195 \$ avant taxes dans le cadre du programme TECQ 2019-2024.

2023-12-16

17. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 1036 D'INFO SERVICE RÉSEAU TEK AU MONTANT DE 1 629,78 \$ AVANT TAXES POUR DES SERVICES EN INFORMATIQUE

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 1036 d'Info service Réseautek pour des services informatique au montant de 1 629,78 \$ avant taxes.

2023-12-17

18. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 1037 D'INFO RÉSEAU TEK AU MONTANT DE

1 144,03 \$ AVANT TAXES POUR DES SERVICES EN INFORMATIQUE

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 1037 d'Info service Réseateck pour des services informatique montant de 1 144,03 \$ avant taxes.

2023-12-18

19. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 14441 DE L'ATELIER SS POUR LE CAMION SIERRA 1500 DE GMC AU MONTANT DE 729,91 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 14441 de l'Atelier SS pour la réparation du camion Sierra 1500 de GMC au montant de 729,91\$ avant taxes.

2023-12-19

20. ENTÉRINER L'ACCEPTATION DE LA SOUMISSION -02 DE SIMEXCO

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'acceptation de la soumission -02 de Simexco au montant de 87 964,09 \$ avant taxes.

2023-12-20

21. PROGRAMME DU PPA-ES-V-0321 – DEMANDE DE SUBSTITUTION AFIN D'AJOUTER LE CHEMIN DU PIED-DES-MONTS À LA LETTRE D'ORIGINE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux au délais prescrit

soit au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre soit 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adresser **une demande de substitution** afin d'ajouter le chemin du Pied-des-Monts à la lettre d'origine de 2021 pour que les travaux exécutés en 2023 et faisant l'objet de la reddition de compte du programme PPA-Es soit pris en compte ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur James Dufour et unanimement résolu et adopté que le conseil de de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs d'adresser une demande de substitution afin que soit ajouter le chemin du Pied-des-Monts à la lettre d'origine de 2021 pour que soit approuver les dépenses d'un montant de **10 589 \$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés dans le cadre du PPA-ES et aux frais inhérents admissibles tel que présentés au formulaire V-0321 tel que déposé.

2023-12-21

22. AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA 20^E ÉDITION DU TRIATHLON DE CHARLEVOIX ET D'APPOSER DES PANNEAUX D'AFFICHAGE

ATTENDU QUE le Triathlon de Charlevoix tiendra ses activités du 5 au 7 juillet 2024 ;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation datée du 1^{er} décembre 2023 a été reçue à la municipalité afin d'utiliser le territoire pour la tenue Triathlon 2024 et la pose de panneaux d'affichage;

ATTENDU QUE la demande pour la pose des panneaux d'affichage consiste également à la pose et au ramassage des oriflammes, au soutien de 2 pompiers pour la fermeture de la route et l'utilisation de la Base de plein air du lac Nairne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la tenue de la 20^e édition de l'événement du Triathlon de Charlevoix 2024, du 5 au 7 juillet 2024 ;

QUE la municipalité autorise la tenue du Triathlon 2024 ainsi que la pose et l'enlèvement des panneaux d'affichage par la Municipalité.

QUE le conseil autorise le soutien de 2 pompiers pour la fermeture de la route ;

QUE le conseil autorise l'utilisation de la Base de plein air du lac Nairne pour la tenue de l'événement.

2023-12-22

23. SERVICE INCENDIE – AUTORISATION D’EMBAUCHE DE MADAME CHRISTINE GUAY

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents de procéder à l’embauche de Madame Christine Guay à titre de pompier de Saint-Aimé-des-Lacs ;

QUE le conseil souhaite la bienvenue à cette nouvelle recrue qui s’ajoute à nos effectifs.

2023-12-23

24. DROIT DE PASSAGE POUR LE CLUB DES AVENTURIERS (SAISON HIVERNALE 2023-2024)

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, donne l’autorisation au Club les Aventuriers de Charlevoix inc. pour un droit de passage afin de permettre la circulation en motoneiges et en véhicule d’entretien de toutes personne membres du club cessionnaire et détenant un laissez-passer, carte ou certificat.

QUE le club les Aventuriers installe des pancartes pour une circulation lente ainsi qu’un passage pour piétons et ce, pour la piste de patinage dont le départ sera à la plage municipale.

QUE Madame Claire Gagnon, mairesse, est mandatée à signer pour et au nom de la municipalité ladite autorisation pour la saison hivernale de 2023-2024 et ce, sur le terrain de la Base de plein air du lac Nairne.

2023-12-24

25. MONTANT DE NOËL POUR LES EMPLOYÉS

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents qu’un montant maximal de 100 \$, versé par chèque, est alloué par employé, pour Noël.

2022-12-25

26. FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le bureau municipal sera fermé à partir du vendredi 22 décembre 2023 à 12h00, et ce, jusqu’au lundi, 8 janvier 2024 exclusivement.

2023-12-26

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 19 h 57 et se termine à 20 h 05.

2023-11-23

32. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 05.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 13 décembre 2023, la mairesse conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.